

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 5 AVRIL 2023**

N° 2023 0053

L'An Deux mille vingt-trois, le dix mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 3 mai 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES

Absents excusés, Denis TATOUD Olivier CHENU, Tony BUTHOD GARCON (pouvoir donné à Corentin GROS), Gérard RUFFIER LANCHE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	9
Votes pour :	9
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Objet : Convention avec le bureau des guides pour l'utilisation du parcours-aventure

Dans le cadre du renforcement de l'offre sportive et touristique d'été, la commune de Champagny-en-Vanoise a réfléchi à la mise en valeur touristique du vallon de Champagny-le-Haut. A l'issue de cette réflexion, un projet d'aménagement d'un parcours aventure a été mis en œuvre durant le printemps 2001 et l'ouverture proposée au public le 30 juin 2001.

Depuis, le bureau des Guides de Champagny en Vanoise est chargé de la gestion des modalités d'utilisation, de l'entretien et de la maintenance du parcours aventure de manière à en permettre l'accès au plus grand nombre tout en garantissant la sécurité des usagers.

Le parcours-aventure propose un cheminement aérien constitué de diverses passerelles, ponts de singes, filets et tyroliennes mis en place entre les arbres. Un pont « Népalais » permet en outre de passer d'une rive à l'autre du Doron. En outre, un parcours-aventure réservé aux enfants est proposé à la clientèle depuis le 15 Juin 2003.

Le parcours-aventure nécessite l'utilisation de matériels spécifiques. La commune a décidé de confier l'encadrement de cette activité au Bureau des Guides. Durant les heures d'ouvertures, le Bureau des Guides assurera une permanence sur le site pour fournir le matériel spécifique, donner les consignes de sécurité, surveiller le parcours et assurer la sécurité des usagers.

Il convient désormais de conclure une convention avec le Bureau des Guides pour l'année 2023, du 15 juin 2023 au 15 septembre 2023.

Pour la saison d'été 2023 le parcours-aventure sera ouvert les mardi, jeudi, vendredi et dimanche entre 10h et 12h et entre 14h et 16h de juin à septembre avec une ouverture possible les autres jours sur réservation.

Les tarifs seront de 20€ pour les adultes et de 15€ pour les enfants de 5 à 11 ans.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- VALIDE la convention avec le Bureau des Guides de Champagny en Vanoise pour le parcours-aventure du camping « Le Canada » ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

